



Politique sur les médias sociaux

La Municipalité possède une page officielle sur Facebook. La Municipalité possède également une chaîne YouTube officielle servant notamment à la diffusion des séances du Conseil. Le service des communications est responsable de ces médias sociaux dont l'objectif est d'être à l'écoute des citoyens, de pouvoir les informer des actualités et des nouvelles de dernière minute et de répondre à leurs questions. L'utilisation des médias sociaux est encadrée par la Politique des médias sociaux (Annexe A).

ANNEXE A

Politique pour les médias sociaux (Facebook)

Afin de favoriser le bien-être individuel et collectif et dans l'optique de valoriser le savoir-être à l'ère du numérique, la municipalité met en avant une politique visant à préserver le respect mutuel. En ce sens, nous misons sur votre compréhension et votre habituelle coopération.

Dans la gestion de ses médias sociaux, la Municipalité se réserve le droit de retirer un commentaire ou une publication d'un citoyen jugé inacceptable en lien avec les critères suivants :

- Contenu à caractère haineux, obscène ou raciste;
- Contenu à caractère politique ou religieux;
- Contenu hors sujet, abusif ou récurrent;
- Attaque personnelle ou insulte;
- Propos diffamatoire;

Matériel publicitaire ou pourriel (POURRIEL).

La Municipalité se réserve le droit de ne pas répondre et/ou de retirer tout commentaire qui ne respecte pas sa politique. Elle peut aussi bannir un abonné si elle constate que ce dernier récidive dans le non-respect des différentes politiques citées plus haut.

La page Facebook est gérée selon les heures de travail des employés assignés à cette tâche, soit du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h, et de 13 h 00 à 16 h 00. Bien que la Municipalité réponde à plusieurs questions publiées sur sa page Facebook, les plaintes ne sont pas traitées sur les médias sociaux. Si vous désirez formuler des commentaires, transmettre des informations ou encore déposer une plainte, vous pouvez le faire par l'entremise de l'adresse suivante : info@ville.saint-bo.ca ou appeler directement à la municipalité au 819 535-3811.

En tout temps, l'information disponible en personne à l'hôtel de ville ainsi que sur notre site Web aura préséance sur toutes les autres informations transmises par nos différents canaux de communication.

Nous souhaitons que les citoyens de Saint-Boniface comprennent que la Municipalité œuvre, en toute bonne foi et au meilleur de ses compétences, dans la poursuite du bien commun.